

Luxembourg, le 23 mars 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir intégré dans votre portefeuille une ou plusieurs actions du compartiment **AMUNDI SHORTDAX DAILY (-1X) INVERSE**.

**Votre compartiment sera dissous le 30 avril 2026.** Cela signifie que les actions du fonds que vous pourriez encore détenir à cette date vous seront remboursées sans frais et vous serez crédité du montant de celles-ci.

**Cette opération ne nécessite aucune démarche de votre part.** Les détails de cette opération sont expliqués dans le document joint intitulé « AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT AMUNDI SHORTDAX DAILY (-1X) INVERSE ». Cet avis, approuvé par la CSSF, contient toutes les informations requises pour l'opération conformément à la réglementation en vigueur. Nous vous recommandons donc de le lire avec toute l'attention nécessaire.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information et pour examiner avec vous les opportunités de réinvestissement des sommes qui vous auront été remboursées.

Pour des informations supplémentaires sur les fonds de la gamme Amundi ETF, veuillez consulter le site internet [amundiETF.com](http://amundiETF.com).

**Pour plus d'informations, veuillez contacter le service client au (+352) 26 86 80 80 ou par e-mail à l'adresse [info@amundi.com](mailto:info@amundi.com).**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**AMUNDI ASSET MANAGEMENT**

Benoit SOREL

Directeur Amundi ETF & Indexing

**AMUNDI INDEX SOLUTIONS**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B206810  
(la « **Société** »)

---

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT  
AMUNDI SHORTEX DAILY (-1X) INVERSE**

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes ont la même signification que dans les statuts de la Société (les « **Statuts** ») et dans le dernier prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Luxembourg, le 23 mars 2026

Cher/Chère Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») estime que la valeur de l'actif net du compartiment **AMUNDI SHORTEX DAILY (-1X) INVERSE** (le « **Compartiment** ») est inférieure au niveau minimum requis pour que le Compartiment soit exploité de manière économiquement efficace et, conformément à l'article 31 des Statuts, le Conseil d'administration a décidé qu'il est dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment (les « **Actionnaires** ») de liquider le Compartiment comme indiqué ci-dessous :

Code ISIN	Suspension du marché secondaire (à partir du jour ci-dessous inclus)	Suspension du Marché primaire	Début de la vente des investissements du Compartiment	Jour de liquidation (dernière Valeur liquidative de clôture du jour ci-dessous)	Date de calcul de la Valeur liquidative finale
LU2572257041	17/04/2026	22/04/2026 après 18 h 00 HNEC	27/04/2026	30/04/2026	04/05/2026

Veillez noter que tous les frais ou coûts encourus dans le cadre de la liquidation seront à la charge de la Société de Gestion.

Le Conseil d'administration a décidé de suspendre la souscription, la conversion et le rachat d'actions au sein du Compartiment sur le Marché primaire à compter du 22 avril 2026, après l'heure indiquée dans le tableau ci-dessus. Les Actionnaires pourront donc continuer à demander le rachat sans frais de leurs actions conformément aux dispositions du Prospectus jusqu'à cette date.

Sur le Marché secondaire, le Conseil d'administration a décidé de radier les actions de toutes les bourses sur lesquelles elles sont cotées à partir du 16 avril 2026 après la clôture des bourses concernées.

Par conséquent, le dernier jour de négociation (achat/vente) des actions de ce Compartiment sur les bourses sur lesquelles elles sont cotées sera le 16 avril 2026 jusqu'à la clôture.

**Pour les actions vendues sur toute bourse où le Compartiment est coté, la passation d'un ordre sur le Marché secondaire entraînera des coûts sur lesquels la Société de gestion n'a aucune influence. Veillez noter que les Actions achetées sur le Marché secondaire ne peuvent**

**généralement pas être revendues directement à la Société. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le Marché secondaire peuvent encourir des frais d'intermédiation et/ou de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations, qui ne relèvent pas de la société de gestion. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.**

À compter du 27 avril 2026 et jusqu'au Jour de liquidation, le Compartiment vendra ses investissements. En conséquence, l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement applicables au Compartiment ne seront plus respectés.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé que tous les Actionnaires restants seront remboursés en un ou plusieurs versements à partir du 30 avril 2026, à la Valeur liquidative finale du 30 avril 2026 calculée le 4 mai 2026.

Tout produit de la liquidation qui ne pourra pas être distribué aux Actionnaires sera déposé en leur nom auprès de la Caisse de consignation du Luxembourg.

Cette liquidation sera reflétée dans le Prospectus à la prochaine occasion.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Amundi Client Services aux coordonnées suivantes [www.amundietaf.com/](http://www.amundietaf.com/) « Contactez-nous ».

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'administration.